

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Luxembourg, le 25 avril 2003

### INVESTIR POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

La Ville de Marseille, la Banque européenne d'investissement (BEI), le Groupe Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) ont organisé au Palais du Pharo à Marseille, les 24 et 25 avril 2003, un important colloque sur le thème de l'« Investissement durable en Méditerranée ». Tenu sous le parrainage de M. Dominique de Villepin, Ministre des Affaires étrangères français, ce colloque a rassemblé quelque 350 experts des milieux politiques, industriels, financiers et consulaires, représentatifs des deux rives de la Méditerranée.

Dans un contexte de tension politique persistante dans la région et alors que la BEI vient de mettre en place son nouvel instrument financier en faveur des pays partenaires méditerranéens (PPM) doté de 8 à 10 milliards d'euros pour les 4 années à venir, ce colloque a permis de donner une dimension concrète au dialogue euro-méditerranéen autour d'un objectif essentiel : favoriser le développement du secteur privé et l'investissement direct étranger dans ces pays, en préparation de l'Union douanière euro-méditerranéenne devant intervenir à l'horizon 2010.

Les travaux du colloque ont été centrés sur les opportunités et obstacles du développement durable des économies des pays méditerranéens partenaires de l'Union, en particulier sur la problématique de l'investissement privé conciliant croissance économique et respect des normes sociales et environnementales.

Les participants au colloque sont convenus de renforcer les initiatives en faveur de projets d'investissement européens en Méditerranée en tirant parti des nouveaux mécanismes financiers mis en place par l'Union européenne à travers la BEI. En particulier, le colloque a fait ressortir les axes suivants comme étant essentiels au développement des échanges et de la prospérité durable des PPM :

- augmentation du volume de l'aide financière de la BEI aux PPM, devant atteindre 2 milliards d'euros annuels. 30 à 40% seront consacrés aux initiatives du secteur privé, le reste venant appuyer des grands projets ou les secteurs à forte valeur ajoutée sociale tels que l'environnement, la santé et l'éducation. A cet égard, le colloque a noté que sur 1,5 milliard d'euros approuvé par la BEI ces six derniers mois dans les PPM, plus de 30% correspondaient déjà à des projets du secteur privé ;
- développement de nouveaux produits financiers, ou de produits actuellement peu disponibles, pour le renforcement des fonds propres des entreprises, tels que prêts participatifs ou conditionnels, prêts subordonnés, fonds de garantie, etc. De tels produits ont un important effet de levier en ce qu'ils favorisent l'accès des entreprises au financement bancaire et catalysent l'intervention d'autres acteurs financiers, tels que le secteur bancaire local et les co-organisateur du colloque (CDC, CNCE) ;
- financement du secteur bancaire local pour l'octroi de prêts à long terme ou de crédit-bail aux PME des PPM, y compris celles résultant des partenariats entre entrepreneurs locaux et l'Union européenne.

Illustrant la mise en pratique concrète de ces conclusions, le colloque de Marseille a été l'occasion de mettre en place un fonds de fonds de capital-risque régional, baptisé « Averroès Finance ». Constitué par des apports conjoints de la CDC, de la PROPARCO (du Groupe AFD), de la CNCE (CEPAC) et de la BEI à hauteur de 26,5 millions d'euros, le Fonds Averroès est basé à Marseille. Il prendra des participations dans des fonds de capital-risque établis dans les PPM qui investiront dans des PME des pays méditerranéens, participant ainsi au développement de l'activité de capital-risque encore embryonnaire dans ces pays (voir communiqué de presse spécifique).

Le programme détaillé du colloque « Investissement durable en Méditerranée » et de plus amples informations sont disponibles sur les sites Internet de la Ville de Marseille, de la BEI, de la CDC et de la CNCE :

- pour la BEI : [www.bei.org](http://www.bei.org) et <http://www.eib.org/lending/med/fr/index.htm>
- pour la CDC : [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)
- pour la CNCE : [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)
- pour la Ville de Marseille : [www.mairie-marseille.fr](http://www.mairie-marseille.fr)

Contacts :

- **BEI** : M. Henry Marty-Gauquié, Directeur de la Communication ,  
tél. +352 4379-3153, e-mail : [h.marty@eib.org](mailto:h.marty@eib.org)
- **CDC** : Mme Marie-Anne Etaix-Paris, Directeur de la Communication Groupe,  
tél. +33.(0)1 58.50.31.58, e-mail : [marie-anne.etaix@caissedesdepots.fr](mailto:marie-anne.etaix@caissedesdepots.fr)
- **CNCE** : M. Pierre Servent, Directeur de la Communication Groupe,  
tél. +33 (0)1.58.40.47.00, e-mail : [pierre.servent@cnce.caisse-epargne.fr](mailto:pierre.servent@cnce.caisse-epargne.fr)
- **Ville de Marseille** : Mme Michelle REYNAUD, Directeur des Relations internationales,  
tél. +33 (0)4.91.14.64.53 ; e-mail : [mreynaud@mairie-marseille.fr](mailto:mreynaud@mairie-marseille.fr)